

Règles d'emprunt :

Avant l'emprunt :

- Chaque élève a le droit d'emprunter 2 livres par semaine.
- Les livres doivent impérativement être enregistrés auprès du responsable de la bibliothèque.

Après l'emprunt :

- Les livres doivent être rendus soit :
 - o Auprès du responsable de la bibliothèque.
 - o Dans la boîte prévue à cet effet.
- Si un livre est abîmé, le responsable doit être averti par l'élève ou son responsable légal.
- Si un livre est perdu, des pénalités, à savoir le prix du livre à rembourser, seront appliquées à la famille.
- Si les livres déjà empruntés ne sont pas rendus, l'élève n'est pas autorisé à emprunter de nouveau.

Règles de CDI

- Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées.
- Tout document consulté doit impérativement être rangé dans l'emplacement prévu après consultation.
- Le calme et la propreté du lieu doivent en tout temps être respectés.